



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONSEIL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE POLYNESIE FRANCAISE

Cadre réservé au conseil de l'ordre de Polynésie française

Photo d'identité	N° COAPF	N° Matricule National	N° Matricule Régional
	Circonscription		
	Dossier reçu le		
Décision du COAPF d'inscription le			

### I – IDENTITÉ

NOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms : .....

Né(e) le ..... à : .....

Nationalité : .....

**Adresse personnelle :**

Adresse : .....

BP ..... Code postal ..... Commune ..... Ile : .....

Tél. .... Portable ..... Fax .....

E-mail ..... Site .....

**Adresse professionnelle (adresse de l'activité principale qui figurera au Tableau) :**

Adresse professionnelle : .....

BP ..... Code postal ..... Commune ..... Ile : .....

Tél. .... Portable ..... Fax .....

E-mail ..... Site .....

## II – DIPLÔMES – TITRES - FORMATION

Ecole ..... Pays .....

Eventuellement, Atelier .....

Nom ou Sigle du diplôme ..... Date d'obtention .....

Date d'obtention de la HMONP\* : .....

\*Une attestation d'Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre (HMONP) doit être fournie si vous êtes titulaire d'un DEA ou d'un diplôme étranger équivalent à un DEA (voir liste des diplômes reconnus sur le site [www.architectes.org](http://www.architectes.org)).

- Vous êtes titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre d'architecte reconnu par l'Etat Français
- Vous avez été reconnu(e) qualifié(e) en qualité d'architecte par décision ministérielle en application de l'article 10-2, 10-3, ou 10-4 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. *Joindre la décision au dossier.*  
Date de la décision ministérielle : .....
- Vous avez été reconnu(e) qualifié(e) en qualité d'agrégé(e) en architecture au titre de l'article 37 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. *Joindre la décision au dossier.*  
Date de la décision : .....

### **Architectes étrangers :**

- Vous pouvez vous prévaloir, en application de l'article 11 de la loi sur l'architecture, d'une convention de réciprocité ou d'un engagement international entre votre pays et la France. *Joindre au dossier.*
- Vous pouvez vous prévaloir d'une autorisation d'exercer sur le Territoire de la Polynésie française, conforme à la législation locale du Travail. *Joindre l'autorisation au dossier.*

## III – MODE D'EXERCICE

- Libéral**
- Associé(e) d'une société d'architecture**  
Dénomination sociale : .....N° COAPF.....
- Salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture**  
Identification de l'employeur : .....
- Autre mode d'exercice annexes**  
Précisez : .....

#### IV – EN CAS DE RÉINSCRIPTION

Date de l'inscription.....N° COAPF.....

Date de la radiation .....

Motif de la radiation du tableau :

- Démission
- Radiation administrative
- Radiation disciplinaire

#### V – TABLEAU DE L'ORDRE NATIONAL

Avez-vous déjà déposé une demande d'inscription au Tableau de l'Ordre national ?.....

Dans l'affirmative, indiquez le Conseil Régional : .....

Quelle suite a été donnée à cette demande ? : .....

Date de l'inscription ..... Matricule National ..... Matricule régional .....

Date de la radiation .....

Motif de la radiation du tableau :

- Démission
- Radiation administrative
- Radiation disciplinaire

#### VI – AUTRES INFORMATIONS

Avez-vous encouru des peines judiciaires ou disciplinaires concernant votre activité ? .....

Lesquelles ? .....

A quelle date ? .....

